

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le 07/03/2024

ID : 074-217401074-20240304-08_2024-DE



Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	8
• votants	8
• absents	2
• exclus	0

De la commune de DROISY

Séance du 04 mars 2024 à 20 heures 30

Date de convocation :

27 février 2024

Date d'affichage :

27 février 2024

Objet

N° 08/2024

Annule et remplace la
délibération n°01_2024

Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la création d'un parking + trottoir au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) 2024 ou DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) 2024

M. FORESTIER Jean-Paul

Étaient présents :

Jean-Paul FORESTIER, Régis RACINEUX, Pierre-Alain REY, Cyril CHATANAY, Carole LAFFIN, Thibault VICTOR, Nicolas FORESTIER, Olivier BALDI.

Excusé(s) : Émilie VICTOR, Jérémy BERNARDI.

Pouvoir(s) donné(s):

Secrétaire de séance :

M. CHATANAY Cyril

Cette délibération annule et remplace la n°01_2024 reçue en Préfecture le 06/02/2024

M. le Maire informe que, suite à une erreur matérielle, il convient d'annuler et de remplacer la délibération n°01_2024 prise pour le dépôt d'un dossier de demande de subvention DETR/DSIL auprès de l'État au titre des travaux d'aménagement de parking + la création d'un trottoir entre l'église et le cimetière, début février 2024 afin de reprendre les montants.

Il présente ensuite le dossier préparé et invite le Conseil Municipal à l'examiner.

Dans ce contexte, un plan de financement est proposé à l'appui de cette demande est figure en annexe de la délibération

- **VU** les pièces du dossier de demande d'aide financière auprès de l'État

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **CONSIDÉRANT** la délibération n°01_2024 du 05 février 2024 ;

- **CONSIDÉRANT** les dernières estimations financières ;

- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération n° 2024 ;

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;

- **S'ENGAGE** à prendre en auto-financement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

- **S'ENGAGE** à ne pas recevoir plus de 80% de subventions,

- **S'ENGAGE** ne pas commencer les travaux avant l'approbation du dossier par la Commission Préfectorale.

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE à l'unanimité, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance:

Fait à DROISY, le 05 mars 2024.

Le Maire



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le :

Et de sa publication le :

Extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Droisy le :

Le maire,
Jean-Paul FORESTIER

NOM du maître d'ouvrage :Mairie de Droisy

INTITULE de l'opération :création d'un parking centre bourg + création trottoir

Montant des études: 16 007.00 € HT
 Montant des travaux: 341 800.00 € HT
 Montant des acquisitions foncières: 13 560.00€ HT

TOTAL: 371 367.00 € HT

DETR / DSIL – Calcul plan de financement prévisionnel

	<u>Financiers</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
4)	DETR / DSIL*	Montant subventionnable :	111 410.10 €	30.00%
3)	Union européenne			
	Etat – autre *(CDAS)	Montant subventionnable :	185 683.50 €	50.00%
	Conseil régional			
	Conseil départemental			
	Fonds de concours CC ou CA			
	Autres (à préciser)			
	Total subventions publiques**			
2)	Fonds propres	/	74 273.40 €	
	Emprunts	/		
	Total autofinancement		74 273.40 €	20.00%
1)	TOTAL GENERAL HT	/	371 367.00 €	100.00%

* inférieur à 40 % pour un monument historique inscrit

** inférieur à 80 %